



Indemnisation des arbitres

Règlement de Swiss Fencing

Auteur	Léon Amez-Droz leon.amez-droz@swiss-fencing.ch
Date/Version	01.09.2022 / 1.0
Statut	validé

1 Indemnisation des arbitres

Les tarifs qui fixent les indemnités des arbitres sont en vigueur depuis le 01.04.2018. Les montants des indemnités sont indiqués ci-dessous.

1.1 Compétitions du circuit national

Les frais de transport jusqu'au lieu de la compétition sont à la charge du club qui inscrit ses arbitres en fonction du quota requis d'escrimeurs inscrits.

Catégorie	½ journée	1 journée
Arbitres FIE ou CEE	CHF 40.00	CHF 80.00
Arbitres nationaux Swiss Fencing	CHF 30.00	CHF 60.00
Arbitres Swiss-Fencing candidat	CHF 15.00	CHF 30.00

1.2 Compétitions CEE (U17/U23) et FIE en Suisse

L'organisateur prendra en charge :

- le billet de train aller/retour 2ème. Classe
- une indemnité journalière de 80.00 €
- la nuitée, si nécessaire

1.3 Compétitions FIE, CEE U17 et U23, à l'étranger

Catégorie	Indemnité journalière	Transport, logement
FIE	CHF 100.00	A gérer par l'arbitre ou le bureau selon la feuille de Route. Frais de déplacement et remboursement au moyen du formulaire de remboursement des frais dûment rempli et remis dans les délais.
CEE oder N	CHF 100.00	A gérer par l'arbitre ou le bureau selon la feuille de Route. Frais de déplacement et remboursement au moyen du formulaire de remboursement des frais dûment rempli et remis dans les délais. En fin de saison, facture adressée aux clubs au prorata de leurs tireurs ayant participé aux coupes européennes

Pour la Commission d'Arbitrage
Léon Amez-Droz
01.09.2022